



INTERNATIONAL

Déclaration d'échanges de biens intracommunautaire

Objectifs opérationnels :

Le stagiaire doit être capable, à l'issue de la formation de :

- Identifier les obligations déclaratives statistiques dans les échanges à l'intérieur de l'Union Européenne
- Renseigner les supports documentaires

Évaluation | Certification | Attestations :

- Attestation de fin de formation
- Evaluation des acquis

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

- Méthodes pédagogiques participatives et interactives (centrées sur l'apprenant)
- Apports théoriques, exposés de techniques, travaux de recherche en collectif avec restitution
- Partages d'expérience et ateliers de simulation
- Support remis en fin de formation (guide mémo technique, synthèse) ...
- Formation dispensée en présentiel et/ou en distanciel

Programme :

Contact :

formationcontinue@limoges.cci.fr
05 55 45 16 16

Durée :

1 jour

Modalités d'inscription – Délai d'accès

Inscription selon programmation et/ou calendrier : nous consulter

Tarif-financement :

Possibilités de prise en charge : nous consulter

Pré-requis :

Pas de pré-requis

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Locaux, formations, certifications, examens : 100% Handi Possible



INTERNATIONAL Déclaration d'échanges de biens intracommunautaire

- Le mécanisme de la TVA au sein de l'UE
- Les Quick fixes
- Définition des flux à déclarer
- Mouvements non taxables
- Mouvements devant figurer sur la DEB
- Mouvements à exclure de la déclaration
- Support de l'information
- Déclaration de la DEB sur le WEB
- Niveaux d'obligation
- Informations à déclarer
- Régime de l'entrepôt
- Flux physiques
- Flux fiscaux
- Informations reprises sur la CA3
- Sanctions en cas de non-respect des obligations
- Obligation depuis le 01-01-2010 : La DES (Déclaration Européenne de Services)
- Apports méthodologiques
- Applications sur cas réels
- Remise d'un support récapitulatif
- Remise de la check-list reprenant la méthodologie